

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-045

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni en séance publique, à la maison des associations, sous la présidence de M. Norbert SANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Norbert SANTIN, M. Christian KERVAZO, Mme Laudénia VELHO, M. Pierre-Jean LE BEC, Mme Annie LECLERC, M. Fabrice ARBELET, Mme Roseline WIART, M. Franck JOHN, Mme Régine DONNEGER, M. Laurent BOIVIN, M. Serge HUBERT, Mme Rose-Marie RYBSKI, Mme Françoise NOËL, M. Fredy PATTI, Mme Nathalie SIMON, M. Jean-François BECHU, M. Sébastien MERMET, M. Benoît POULARD, M. Harbi HABOUIA, M. Jean-Marie GUERO, M. Rudy KAZI MATSIKA, Mme Manon CASSE, M. Michel GRIMAUT, M. Bertrand ROCHERON, M. Wissam DRABIH, , M. Jean-Jacques LOEGEL

ETAIENT ABSENT(E)S AVEC POUVOIR :

Mme Clémentine DION pouvoir à M. Norbert SANTIN
M. Nicolas QUINT pouvoir à M. Christian KERVAZO
Mme Mélanie LAMEIRA RODRIGUES pouvoir à Mme Laudénia VELHO

ETAIENT ABSENT(E)S SANS POUVOIR :

Mme Maria Teresa LAGES,
Mme Cynthia DEMAFOUTH
Mme Virginie POULARD
Mme Yolande BOUCHOU

Annie LECLERC est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 26
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 29
DATE DE LA CONVOCATION : 10 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
091-219105525-20231023-DEL2023-045-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22 et L.2143-2 ;

VU la loi n°92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment son article 33 ;

VU la délibération n°2020/27 du 25 juin 2020 ;

CONSIDERANT que les commissions municipales et les comités consultatifs sont créés par délibération du Conseil municipal ;

CONSIDERANT qu'à l'unanimité/majorité, il été décidé de recourir à un vote à main levée / à bulletin secret pour la désignation des membres ;

CONSIDERANT les démissions de Monsieur Abdellatif ALLAM, de Madame Annie DAILLY GONZALEZ et Madame Annie MARQUES et la nécessité de les remplacer par les suivants de liste,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

DECIDE, à la suite de leurs démissions respectives, de remplacer, dans toutes les commissions municipales dont ils étaient membres :

- Monsieur Abdellatif ALLAM par M. Wissam DRABIH (Commissions Urbanisme / Finances / Enseignement, Sécurité, Commémoration / Enfance-Jeunesse-CSBM-CME / CCAS-Logement-Solidarité / Sport, Communication Numérique et Culture et Patrimoine)
- Madame Annie DAILLY GONZALEZ par M. Jean-Jacques LOEGEL (Commissions Enseignement, Sécurité, Commémoration / Enfance-Jeunesse-CSBM-CME)
- Madame Annie MARQUES par M. Jean-Jacques LOEGEL (Commissions CCAS-Logement-Solidarité, Culture et Patrimoine)

Fait à Saint-Germain-lès-Arpajon, le 17 octobre 2023

Publication le 24/10/2023



Le Maire,
Norbert SANTIN

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
00000000000000000000000000000000
Date de réception préfecture : 23/10/2023